



Conseil d'Administration du CCAS Séance du 22 novembre 2022 - 15h30

Salle du Conseil - Mairie annexe de la Jarrie - 85340 LES SABLES D'OLONNE

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 27 octobre 2022

00 - INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Décisions prises par la Vice-présidente
- Avis rendus par la Commission permanente (aides à la restauration scolaire et secours exceptionnels)

CCAS

01-MODIFICATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR HÉBERGEMENT D'URGENCE

02-ACCEPTATION DE DONS DE L'ASSOCIATION ABRACADASCRAPE

03-SUBVENTION À L'ASSOCIATION « DÉPLACEMENT SOLIDAIRE SABLAIS »

04-TABLEAU DES EFFECTIFS

LES FLEURS SALINES

05-DÉCISION MODIFICATIVE

LES GENETS D'OR

06-DÉCISION MODIFICATIVE

QUESTIONS DIVERSES

- Actualités CCAS
- Actualités des établissements



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

OBJET : CCAS – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR HÉBERGEMENT D'URGENCE

Délibération n° : D_2022_11_22_N°01



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme CANTIN Véronique

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Excusés : Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Le CCAS de la Ville des Sables d'Olonne met à disposition un hébergement d'urgence pour une durée d'un mois maximum, après que tous les dispositifs existants aient été sollicités.

Ce logement se situait jusqu'à présent à proximité des locaux du CCAS.

Au regard de l'utilisation de ce logement d'urgence, du coût énergétique lié à la vétusté des locaux, et après retour d'expériences des accueils réalisés, il est proposé de déménager cet hébergement d'urgence au sein de l'ensemble immobilier appartenant à la Ville, situé 39 ter rue de la Bauduère aux Sables d'Olonne.

Deux logements (1 T2 et 1 T1) seront ainsi mis à disposition des personnes en difficultés répondant aux critères évoqués dans le règlement intérieur. Leur localisation permettra un hébergement sécurisé 24h/24, 7j/7.

Le règlement et le contrat d'occupation avec les modifications proposées sont joints à cette délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de modifier le préambule du règlement intérieur
- de modifier l'article 4 du règlement intérieur : obligations des hébergés
- de modifier l'article 7 du règlement intérieur : droits d'accès et responsabilités
- de modifier l'article 1 de l'annexe : contrat d'occupation.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

OBJET : CCAS – ACCEPTATION DE DONNÉES DE L'ASSOCIATION ABRACADASCRAPE

Délibération n° : D_2022_11_22_N°02

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme CANTIN Véronique

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Excusés : Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

L'association ABRACADASCRAPE souhaite faire un don aux œuvres sociales des Sables d'Olonne d'un montant de 50,00 € en remerciement de la mise à disposition de salles municipales.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter le don reçu d'une valeur de 50,00 €
- d'autoriser Madame la Vice-présidente, à signer toutes les pièces se rapportant à cette question.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

OBJET : CCAS – SUBVENTION À L'ASSOCIATION « DÉPLACEMENT SOLIDAIRE SABLAIS »

Délibération n° : D_2022_11_22_N°03

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme CANTIN Véronique

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Excusés : Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne a mis en place en Septembre 2019 un dispositif de déplacement solidaire.

Ce dispositif vise à lutter contre l'isolement et à favoriser la mobilité des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes en situation de handicap (selon critères définis dans le règlement intérieur).

Dans ce cadre, l'association « Déplacement Solidaire Sablais » a souscrit une assurance qui permet aux conducteurs bénévoles de l'association qui utilisent leur véhicule personnel, d'être assurés durant leur activité de déplacement solidaire.

Comme chaque année et afin de faire face à cette charge, Mme la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration, d'accorder une subvention d'un montant de 373,64 euros à l'association « Déplacement Solidaire Sablais », conformément à la quittance de cotisation AXA du 27/01/2022.

Afin de faire face à cette charge, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 373,64 € à l'association « Déplacement Solidaire Sablais », conformément à la quittance de cotisation AXA du 27/01/2022.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

OBJET : CCAS - TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° : D_2022_11_22_N°04

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme CANTIN Véronique

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Excusés : Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la dernière délibération modifiant le tableau des emplois en date du 27 octobre 2022,

Considérant le transfert d'un agent social principal de 2^e classe à temps complet du Centre Communal d'Action Sociale vers la direction de l'entretien au pôle ressources mutualisé au 1^{er} décembre 2022,

Il convient donc d'ajuster le tableau des emplois de la façon suivante, à compter du 1^{er} décembre 2022.

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Nombre de poste en ETP
Administrative	Attaché principal	A	0,7	0,7
	Attaché	A	1	1
	Rédacteur	B	1	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1
	Adjoint Administratif	C	1	1
	TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE			6,7
Sociale	Assistant socio éducatif	A	4	4
	Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1
	Agent Social Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1
	TOTAL FILIÈRE SOCIALE		6	6
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
	TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE		1	0
TOTAL EMPLOIS			13,7	12,7

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs comme susvisé ;
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget principal du CCAS à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

OBJET : BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Délibération n° : D_2022_11_22_N°05

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme CANTIN Véronique

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Excusés : Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Vu les articles L.123-4 à L.13-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la nécessité de procéder à certains ajustements des crédits du budget annexe 2022 de la résidence autonomie « Les Fleurs Salines » pour ajuster les lignes budgétaires suite à l'acceptation par délibération du conseil d'administration du CCAS des SABLES D'OLONNE, en date du 13 septembre 2022, du versement d'un legs consenti par Madame DIOCHET Germaine en faveur de la résidence « Les Fleurs Salines » pour un montant de 173 135,18 €.

Il est proposé la répartition suivante :

EN SECTION FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

AU GROUPE 1 SECTION EXPLOITATION

- Une majoration budgétaire de 10 000 euros au chapitre 60 « Achats »
- Une majoration budgétaire de 10 000 euros au chapitre 62 « Autres activités extérieures »

AU GROUPE 2 SECTION PERSONNEL

- Une majoration budgétaire de 73 135,18 euros au chapitre 6215 « Personnel affecté à l'établissement »

AU GROUPE 3 DÉPENSES LIÉES A LA STRUCTURE

- Une majoration budgétaire de 20 000 euros au chapitre 61 « Services extérieurs »
- Une majoration budgétaire de 10 000 euros au chapitre 62 « Impôts et taxes »

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

AU GROUPE 3 PRODUITS FINANCIERS

- Une inscription budgétaire de 123 135,18 euros au chapitre 7718 « Autres produits exceptionnels de gestion courante » au titre d'une partie du montant du legs de Madame DIOCHET.

**DÉCISION MODIFICATIVE 1 RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES
SECTION FONCTIONNEMENT 2022**

LIBELLE	BP 2022	DM1	TOTAL
60 Achats	395 600,00	10 000	405 600,00
62 Autres services extérieurs	39 276,00	10 000	49 276,00
GROUPE 1 EXPLOITATION	434 876,00	20 000	454 876,00
6215 personnel affecté	894 643,34	73 135,18	967 778,52
6218 personnel extérieur	8 000,00		
GROUPE 2 PERSONNEL	902 643,34	73 135,18	975 778,52
61 Services extérieurs	341 000,00	20 000	361 000
63 Impôts et taxes	49 000,00	10 000	59 000
65 Autres charges de gestion courante			
68 Dotations	82 097,99		82 097,99
GROUPE 3 STRUCTURE	472 087,99	30 000	502 087,99
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 809 607,33	123 135,18	1 932 742,51
		PRODUITS	
706 Prestations de service	1 240 000		1 240 000,00
7085 prestations délivrées aux usagers	450 000		450 000,00
7488 autres	15 556		15 556
GROUPE 2 PRODUITS D'EXPLOITATION	1 705 566,00		1 705 566,00
7718 Autres produits exceptionnels de gestion courante		123 135,18	123 135,18
777 Quote parts des subventions	20 384,86		20 384,86
778 Autres produits exceptionnels			
GROUPE 3 PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	20 384,86	123 135,18	143 520,04
REPORT EXCEDENT N-1	83 656,47		83 656,47
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 809 607,33	123 135,18	1 932 742,51

EN SECTION INVESTISSEMENT :

AU TITRE DES EMPLOIS

- Une majoration budgétaire de 50 000 euros au chapitre 21 « immobilisations corporelles »

AU TITRE DES RESSOURCES

- Une inscription budgétaire de 50 000 euros à la ligne 1025 « dons et legs en capital » au titre de la partie restante du legs de madame DIOCHET.

**DÉCISION MODIFICATIVE 1 RÉSIDENCE LES FLEURS SALINES
 SECTION INVESTISSEMENT 2022**

COMPTE	LIBELLE	BP 2022	DM 1	TOTAL
1392	Collectivités et Etablis publics	20 384,86		20 384,86
165	Dépôts et cautionnement	12 000,00		12 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	663 019,82	50 000	713 019,82
TOTAL DES EMPLOIS		695 404,68	50 000	745 404,68
001	Excédent investissement reporté	601 316,69		601 316,69
1025	Dons et legs en capital		50 000	50 000
16	Dépôt et cautionnement	12 000,00		12 000,00
28	Amortissement des immobilisations	82 087,99		82 087,99
TOTAL DES RESSOURCES		695 404,68	50 000	745 404,68

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe 2022 Les Fleurs Salines telle que présentée ci-dessus.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

OBJET : BUDGET ANNEXE 2022 RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Délibération n° : D_2022_11_22_N°06

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme CANTIN Véronique

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Excusés : Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Vu les articles L.123-4 à L.13-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R 123-26 du code de l'action sociale et des familles

Considérant la nécessité de procéder à certains ajustements des crédits du budget annexe 2022 Les Genêts d'Or pour ajuster les lignes budgétaires en adéquation avec les charges engagées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE 1 - Exploitation

AU CHAPITRE 60 ACHATS

- Une minoration budgétaire de 1000.00€ au compte 60611 « Eau et assainissement »
- Une minoration budgétaire de 4000.00 € au compte 60612 « Energie, électricité »
- Une minoration budgétaire de 10 000.00€ au compte 60613 « Chauffage »
- Une minoration budgétaire de 1400.00€ au compte 60618 « Autres fournitures non stockables »
- Une majoration budgétaire de 200.00€ au compte 60621 « Combustibles et carburants »
- Une minoration budgétaire de 2000.00€ au compte 606268 « Autres fournitures hôtelières »
- Une minoration budgétaire de 21 429.58 € au compte 6063 « Alimentation »

AU CHAPITRE 62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS

- Une minoration budgétaire de 500.00€ au compte 6248 « Transports divers »
- Une majoration de 25 765 € au compte 6288 « autres » dans le cadre des ateliers des conférences des financeurs
- Une minoration budgétaire de 12 000.00€ au compte 6288 « Autres »

GROUPE 2 - Personnel

AU CHAPITRE 62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS

- Une majoration budgétaire de 42 000.00€ au compte 6215 « Personnel affecté à l'établissement » du fait de la hausse du point depuis juillet 2022, de l'heure supplémentaire payé chaque nuit aux 2 agents de nuit suite aux négociations de février , à la maladie ordinaire d'un agent de nuit depuis janvier.

AU CHAPITRE 63 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Une majoration budgétaire de 2100.00 € au compte 6333 « Participation des employeurs à la formation professionnelle »

GROUPE 3 - Structure

AU CHAPITRE 61 SERVICES EXTÉRIEURS

- Une minoration budgétaire de 45 128.60€ au compte 6132 « Locations immobilières »
- Une majoration budgétaire de 4.79€ au compte 61352 « Équipements »
- Une minoration budgétaire de 1000.00€ au compte 61358 « Autres locations mobilières »
- Une minoration budgétaire de 5000.00 € au compte 61528 « Autres (contrats) »
- Une minoration budgétaire de 5000.00€ au compte 61558 « Autres matériels et outillages »

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

AU CHAPITRE 70 PRESTATIONS DE SERVICES ET PRESTATIONS DELIVREES AUX USAGERS

- Une minoration budgétaire de 113 457.23 € au compte 706 « Prestations de services » (loyer & services)
- Une minoration budgétaire de 18 456.09 € au compte 7085 « Prestations délivrées aux usagers et accompagnants » (repas)

AU CHAPITRE 74 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES

- Une majoration budgétaire de 50 246,00 € au compte 7488 au titre de la subvention versée par le CCAS d'un montant de 474 886,00 €
- Une majoration budgétaire de 16 265 € au compte 7488 au titre de la subvention versée par la conférence des financeurs d'un montant de 25 765 €

Il est à noter également une majoration budgétaire de 25 403.55 € au compte 7815 au titre d'une reprise de provision ancienne.

AU CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Une majoration budgétaire de 1561.42 € au compte de 773 répartie de la façon suivante
 - 836.38 € au titre d'un remboursement POMONA suite à un double paiement
 - 725.04€ au titre d'un remboursement de VEOLIA (erreur de facture)
- Une majoration budgétaire de 48.96 € au compte 778 au titre d'un double paiement SOCOTEC

Résidence Autonomie "Les Genêts d'Or"

	LIBELLE M22	BUDGET 2022	DM 1	TOTAL
	FONCTIONNEMENT - DÉPENSES			
60	ACHATS	293 900.00 €	-39 629.58 €	254 270.42 €
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	40 100.00 €	13 265.00 €	53 365.00 €
	GROUPE I EXPLOITATION	334 000.00 €	-26 364.58 €	307 635.42 €
6215	PERSONNEL AFFECTE A L'ÉTABLISSEMENT	831 330.00 €	42 000.00 €	873 330.00 €
6218	AUTRES PERSONNELS EXTÉRIEURS	450,00 €		450,00 €
6333	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROF.	0	2 100.00 €	2 100.00 €
	GROUPE II PERSONNEL	831 780,00 €	44 100.00 €	875 880.00 €
61	SERVICES EXTÉRIEURS	334 921.60 €	-56 123.81 €	278 797.79 €
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 100,00 €		1 100,00 €
63	IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS	56 800,00 €		56 800,00 €
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	89 397.55 €		89 397.55 €
	GROUPE III STRUCTURE	482 219.15 €	-56 123.81 €	426 095.34 €
	déficit de fonctionnement reporté	1 514.50 €		1514.50 €
	TOTAL DES CHARGES	1 649 513.65 €	-38 388.39 €	1 611 125.26 €
	LIBELLE M22	BUDGET 2022	DM 1	TOTAL
	FONCTIONNEMENT - RECETTES			
706	PRESTATIONS DE SERVICE	917 559.36 €	-113 457.23 €	804 102.13 €
7085	PRESTATIONS DÉLIVRÉES AUX USAGERS ACCOMPAGNANTS	297 814.29 €	-18 456.09 €	279 358.20 €
7488	SUBVENTIONS CCAS	424 640.00 €	50 246.00 €	474 886.00 €
7488	CONFÉRENCE DES FINANCEURS	9 500,00 €	16 265.00 €	25 765.00 €
7815	PROVISIONS SUR CHARGES		25 403.55 €	25 403.55 €
	GROUPE II EXPLOITATION	1 649 513.65 €	-39 998.77 €	1 609 514.88 €
773	MANDATS ANNULES		1 561.42 €	1 561.42 €
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		48.96 €	48.96 €
	GROUPE III EXPLOITATION	0,00 €	1 610.38 €	1 610.38 €
	TOTAL DES PRODUITS	1 649 513.65 €	-38 388.39 €	1 611 125.26 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

AU CHAPITRE 16

- Une majoration budgétaire de 5 000.00 € au compte 165 « Dépôts et cautionnements »

AU CHAPITRE 15

- Une majoration budgétaire de 25 403.55 € au compte 1572 « Provisions pour charges »

AU CHAPITRE 21

- Une minoration budgétaire de 25 403.55 € au compte 2181 « Installations générales, agencements »

RECETTES D'INVESTISSEMENT

AU CHAPITRE 16

- Une majoration budgétaire de 5 000.00 € au compte 165 « Dépôts et cautionnements »

	LIBELLE M22	BUDGET 2022	DM 1	TOTAL
	INVESTISSEMENT			
1572	PROVISIONS POUR GROSSES RÉPARATIONS	0	25 403.55 €	25 403.55 €
165	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	3 065.80 €	5 000.00 €	8 065.80 €
2181	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS	300 000.00 €	-25 403.55 €	274 596.45 €
2183	MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	10 000.00 €	0	10 000.00 €
2184	MOBILIER	40 000.00 €	0	40 000.00 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 517.83 €		68 517.83 €
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	421 583.63 €	5 000.00 €	426 583.63 €
001	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	329 265.38 €	0	329 265.38 €
165	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	3 065.80 €	5 000.00 €	8 065.80 €
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	89 252.45 €		89 252.45 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	421 583.63 €	5 000.00 €	426 583.63 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe 2022 Les Genêts d'Or telle que présentée ci-dessus.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne